



Règlement Championnat U15

Thème de la proposition : Mise en conformité de l'Article 7 : Définitions des Epreuves et Article 11 Bis : Accession et Descente.

Origine : Commission Régionale des Jeunes

Exposé des motifs :

La Commission Régionale des Jeunes souhaite faire une mise en conformité de l'Article 7 et l'Article 11 bis du Règlement des Championnats de Jeunes

Date d'effet : Saison 2020

Avis de la CRSR: Très favorable

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Article n°7 : Définitions des Epreuves...</p> <p>Championnat des U15</p> <p>Un (1) championnat Régional 1 à douze (12) équipes. Un (1) championnat Régional 2 de quatre (4) poules de huit (8) à dix (10) équipes en fonction des clubs engagés. A l'issue de ce championnat, les équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en match «aller simple » pour déterminer le champion de Mayotte.</p>	<p>Article n°7 : Définitions des Epreuves...</p> <p>Championnat des U15</p> <p>Un (1) championnat Régional 1 à douze (12) équipes. Un (1) championnat Régional 2 de quatre (4) poules de huit (8) à dix (10) équipes en fonction des clubs engagés. A l'issue de ce championnat, les équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en match «aller simple » pour déterminer le champion de Mayotte.</p> <p>A l'issue du championnat Régional 2, Les équipes classées 1ère dans chaque poule seront championnes de zone et accéderont en Régional 1. Les équipes classées 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème}, 12^{ème} en Régional 1 descendront automatiquement en Régional 2</p> <p>En cas d'égalité de points, le classement des équipes sera fait application Article 5 du REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS DE LA LIGUE</p>